

Payerne, le 5 mai 2026

**Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis no 01/2026  
Finalisation de l'assainissement énergétique de l'éclairage public sur le territoire communal**

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les conseillers communaux,

Conformément au chapitre V du règlement du Conseil communal, la commission chargée de l'étude du Préavis 01/2026 vous fait part de son rapport sur le préavis cité en titre, adopté par la Municipalité le 21 janvier 2026.

La Commission était composée de Mesdames et Messieurs :

- **Martial Savary**
- **Quentin Guisolan**
- **Yannick Moser**
- **Martha Zulay Rojas Ibarra (en remplacement de Mme Laura Macchia)**
- **Sandra Savary (en remplacement de M. Grégoire Michel)**
- **Chams Moughnime**
- **Alexandre Godel**  
(confirmé en tant que président-rapporteur)

La commission a siégé une fois, le mardi 3 mars 2026 à 19h00 à la salle de la Municipalité de Payerne.

Lors de cette rencontre, ils ont été rejoints par Mme la Conseillère Municipale Monique Picinali et M. Bertrand Sauterel, chef de service dans le but de pouvoir répondre aux questions et donner certaines informations détaillées.

**Préambule :**

Dans le traitement de ce préavis concernant la finalisation de l'assainissement énergétique de l'éclairage public, les enjeux sont importants tant au niveau énergétique, écologique, sécuritaire que financier.

La demande de la Municipalité porte sur la finalisation d'un assainissement ayant déjà débuté en différentes phases ces dernières années au centre-ville et à la périphérie de la ville.

**Objet du préavis :**

Il est important de distinguer différents éléments dont fait acte la Municipalité dans ce préavis :

- **Assainissement du parc actuel et mise en conformité**
- **Eclairage des passages piétons**
- **Mode de gestion par zones de l'éclairage public**

**Concernant l'assainissement de l'éclairage public en lui-même**, la réfection de celui du centre-ville a déjà fait l'objet d'un préavis no 07/2021 (façades – points lumineux LED pilotables). D'autres travaux ont été entrepris notamment en 2022 sur certains tronçons (Rte de Bussy, rue Mont-Aubert, sentier des Boulistes, etc...), ceci via le budget de fonctionnement.

La commune s'est faite accompagner dans ses démarches par l'entreprise Thol Concept Sàrl, spécialiste du domaine, afin de garantir une étude professionnelle.

A ce jour, 2107 points lumineux sont installés dans notre ville, dont 61% déjà en LED et 130 déjà pilotables (de manière individuelle sans système de gestion connecté). Depuis 2021, de nombreux contrôles sont effectués sur la statique des mâts afin de garantir la sécurité et le bon fonctionnement de ceux-ci. Les divers mâts et supports ne répondant plus aux exigences seront remplacés.

Dans ce préavis, les comparaisons de chiffres financiers et autres chiffres de consommation se basent sur 2022, ceci en raison du plan directeur et de sa situation cette année-là. Ce document était techniquement le soutien le plus complet au moment de l'étude. Dans les différents comparatifs, le prix du kWh a été estimé à 0.30, prix indicatif moyen retenu pour des raisons de simplicité.

Depuis 2022 également, certains tronçons ont déjà été assainis et ont permis une diminution de 44'577 kWh. L'efficacité de ces changements sont donc bénéfiques et doivent être faits à l'ensemble du réseau.

Beaucoup de chiffres sont comparés dans ce préavis. Avant les premiers travaux d'assainissement, après ceux-ci, où en comparaison d'autres communes, etc... La commission a eu besoin de clarification simple et plus compréhensible. En effet, un projet d'une telle envergure doit clairement **apporter une transparence sur les effets écologiques et économiques, avant et après travaux**. Un tableau comparant les frais et la consommation avant et après les travaux a pu être donné par la Municipalité. Il en ressort que si les différences financières sont moins élevées que ce que la commission le pensait (en raison des investissements et des nouvelles technologies apportées), les effets de baisse de consommation sont très importants :

Tableau comparatif des frais			
	frais annuels avec le parc actuel (moyenne des 5 dernières années)	projection annuelle après assainissement énergétique	réduction
coût énergie	128'749.40 CHF	47'249.10 CHF	81'500.30 CHF
frais licences (1)	inexistant (1)	4'000.00 CHF	-4'000.00 CHF
frais entretien et réparations (2)	39'613.50 CHF	25'000.00 CHF	14'613.50 CHF
contrôles électriques	26'000.00 CHF	sera inclus dans contrat de maintenance	26'000.00 CHF
contrôles mats	21'000.00 CHF	27'000.00 CHF	-6'000.00 CHF
contrat de maintenance (3)	inexistant	50'000.00 CHF	-50'000.00 CHF
<b>total</b>	<b>215'362.90 CHF</b>	<b>153'249.10 CHF</b>	<b>62'113.80 CHF</b>
<b>consommation énergie (kWh)</b>	<b>544'786.40</b>	<b>157'497.00</b>	<b>387'289.40</b>
<b>Consommation énergétique moyenne des 5 dernières années rapportée au coût de l'énergie actuel, comparé à la projection annuelle après assainissement énergétique =&gt; simulation de l'économie à un tarif cohérent</b>			
coût énergie à 30ct, pour info	163'435.92 CHF	47'249.10 CHF	116'186.82 CHF

1) Groupe E qui héberge actuellement le système de pilotage ne facture pas de frais de license

2) Y compris réparation de mats endomagés par des accidents. Montant estimatif pour la projection après assainissement

3) Estimation faite par Groupe E pour la rédaction du préavis

L'aspect sécuritaire étant l'un des facteurs importants de cet investissement, **la question de l'éclairage des passages piétons** a également retenu l'attention de la commission.

À la suite de l'analyse de l'entreprise Thol Concept Sàrl, il en résulte que 55 passages peuvent être optimisés au niveau de l'éclairage (ajustement éclairage, LED ou nouveaux candélabres).

L'importance du côté sécuritaire a été appuyé par la commission et va dans le sens du postulat déposé concernant la sécurité en ville de Payerne.

Le changement des systèmes les plus énergivores ne suffirait pas à optimiser l'éclairage dans sa globalité. En effet, changer et assainir un réseau d'éclairage n'est que plus efficient s'il peut être correctement commandé. Pour ce faire, après étude, le choix s'est porté sur le **système de pilotage dynamique** pour l'ensemble des quartiers. Seuls les axes principaux utiliseront un abaissement par plage horaire. Ce système de commande de notre réseau d'éclairage, permettra d'avoir la souplesse désirée et adaptée à chaque situation et chaque zone.

La question du "rallumage" des zones actuellement éteintes a été grandement discutée. Si ces extinctions ont permis des économies d'énergie, elles sont discutées par la population sur le plan sécuritaire. La Municipalité a garanti que la décision d'éclairer à nouveau ces zones sera de son ressort, ce qui permettra de garantir à nouveau la sécurité de certaines zones tout en bénéficiant de sources nettement moins consommatrices d'énergie.

La Municipalité a fait preuve de transparence sur la question de l'assainissement de l'éclairage public se situant sur des parcelles privées et de certaines zones peu claires dans la définition d'éclairage public ou privé. Une liste détaillée de ces zones a été remise à la commission en expliquant que des discussions avec toutes les partie-prenantes sont en cours afin de donner l'entière clarté sur certaines questions en suspens et/ou non clarifiées. Ce préavis permettra également de mettre à jour ces zones et régler tous les aspects de détails.

### **Conclusion de la commission :**

Si le centre-ville et certaines zones ont déjà pu bénéficier d'un assainissement de l'éclairage, il est important que le reste de la ville soit également mise à niveau à ce sujet.

Les aspects écologiques, économiques et sécuritaires sont les raisons les plus importantes à retenir dans cet investissement.

Les modifications demandées dans ce préavis permettraient une économie de plus 387'000 kWh par an, une diminution des charges financières de plus 62'000 CHF par an, pour un système plus moderne, fiable et efficient grâce aux possibilités de commandes. Cet assainissement énergétique répondra également aux exigences légales en la matière.

L'aspect de la sécurité est également l'un des piliers de ce préavis, car nous nous devons de donner à la population un éclairage sécurisant, répondant aux normes en vigueur et permettant à toutes et tous de bénéficier d'une ville, de passages piétons et autres zones de circulation ou habitation bien éclairées.

L'investissement financier demandé pour un tel assainissement est totalement justifié pour les raisons invoquées dans ce rapport, respectivement dans ses conclusions.

Au vu de ce qui précède, la commission, à l'unanimité de ses membres, vous propose en conclusion de voter les résolutions suivantes :

## LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

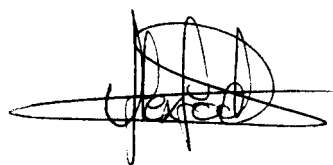
- vu** le préavis n° 01/2026 de la Municipalité du 21 janvier 2026 ;
- ouï** les rapports des commissions chargées d'étudier cette affaire ;
- considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

### DECIDE

- Article 1** : d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 1'920'000.— pour finaliser l'assainissement énergétique de l'éclairage public ;
- Article 2** : d'autoriser la Municipalité à recourir à l'emprunt dans le cadre du plafond d'endettement pour financer le montant de Fr. 1'920'000.— ;
- Article 3** : d'autoriser la Municipalité à porter à l'actif du bilan le montant de Fr. 1'920'000.—, son amortissement correspondant à la législation en vigueur.

Veillez agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, nos salutations distinguées.

Pour la commission :



Alexandre Godel  
Président-rapporteur